



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 113419

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les nouvelles modalités d'application du taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux effectués chez les particuliers dans les habitations de plus de deux ans. En effet, les artisans trouvent que les attestations de travaux sont extrêmement complexes et susceptibles d'entacher une réforme que les artisans attendaient depuis plusieurs mois, avec l'espoir de limiter les contentieux. Or les trois modèles d'attestation définis par le décret sont particulièrement ambigus. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de simplifier les attestations de travaux.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113419

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13109